

cherchait évidemment à prouver que le gouvernement avait, de quelque façon, relevé le taux d'intérêt. Je tiens à réfuter énergiquement toute affirmation dans ce sens. Tant que le gouvernement actuel sera au pouvoir, on peut être sûr qu'il ne versera pas un cent d'intérêt de plus qu'il n'est absolument nécessaire sur l'argent qu'il doit emprunter. Le taux d'intérêt se détermine, dans notre pays,—dans notre économie libre,—en tenant compte de milliers de transactions diverses. Il s'agit du jeu de l'offre et de la demande au sujet duquel les restrictions statutaires sont très limitées. La situation à cet égard est précisément la même que sous le gouvernement précédent.

S'il y a eu quelques fluctuations des taux d'intérêt, monsieur l'Orateur, tout ce que je puis dire, c'est que ces taux fluctuent constamment. Ils étaient montés sans cesse pendant les deux années qui ont précédé notre arrivée au pouvoir. Cette hausse était substantielle, et la baisse de la valeur marchande des obligations émises était, par conséquent, très considérable. Avant que le gouvernement précédent abandonne ses fonctions, on a relevé des diminutions de valeur de 14 et 15 points. Les taux d'intérêt ont baissé après l'été de 1957, pour remonter pendant l'été de 1958. On a constaté une hausse jusqu'à l'automne de 1959. Après une période de stabilité, les taux d'intérêt ont de nouveau baissé. C'est ce qui se passe normalement sur les marchés de notre continent. Cela dépend de l'influence exercée par le marché des obligations de New-York.

Or, pour que les députés n'aient pas l'impression que le gouvernement a provoqué la hausse du taux d'intérêt, je signalerai que dans notre pays, ces taux, même s'ils sont plus élevés que ne le voudrait le gouvernement pour les emprunts qu'il doit faire, sont, d'autre part, inférieurs aux taux d'intérêt du Royaume-Uni, et en 1960 sont demeurés très près du taux d'intérêt courant aux États-Unis, pays qui constitue le plus grand réservoir de capitaux du monde et dont les taux d'intérêt sont traditionnellement moins élevés que ceux du Canada. Qu'on me permette de citer brièvement quelques chiffres, monsieur l'Orateur, au sujet des taux relatifs aux bons du Trésor à 91 jours au Canada. Prenons les trois derniers trimestres de 1960, chez nous, pour les comparer avec les trois derniers trimestres de 1960 au Royaume-Uni.

L'hon. M. Pearson: Et aux États-Unis.

L'hon. M. Fleming: Bon, je citerai la page d'un bout à l'autre, en mentionnant les chiffres dans l'ordre suivant: Canada, É.-U., et R.-U.

[L'hon. M. Fleming.]

Pour le deuxième trimestre de 1960: Canada, 3.05; É.-U., 3.09; R.-U., 4.70. Pour le troisième trimestre: Canada, 2.53; É.-U., 2.39; R.-U., 5.56. Pour le quatrième trimestre: Canada, 3.23; É.-U., 2.36; R.-U., 4.85. Ce sont là les taux pour les bons du Trésor. La Chambre se rendra compte que les taux d'intérêt pour les bons du Trésor au Canada ont baissé depuis lors. Voyons maintenant la moyenne trimestrielle comparée pour les taux d'intérêt à long terme. Je ne mentionnerai de nouveau que les trois derniers trimestres de 1960. Dans le même ordre ils étaient pour le second trimestre: Canada, 5.15; É.-U., 4.11; R.-U., 5.41. Pour le troisième trimestre: Canada, 4.81; É.-U., 3.82; R.-U., 5.57. Pour le quatrième trimestre: Canada, 5.04; É.-U., 3.90; R.-U., 5.53.

Monsieur l'Orateur, le chef de l'opposition a parlé hier de la perte de confiance à l'égard du marché des obligations. Si l'on n'a pas perdu confiance en la valeur des obligations émises par le gouvernement du Canada, ce n'est pas à la suite des déclarations faites par le chef de l'opposition, qui n'ont guère contribué à créer de la confiance à l'égard de notre pays. Les tentatives qu'il a faites à cet égard ont toujours été de nature destructrice, ce qu'il a dit à ce sujet hier, et ne fait pas exception. Certes la meilleure preuve de confiance dans le Canada sur les divers marchés, réside dans le nombre de détenteurs d'obligations du Canada, parmi le grand public. Je pourrais citer ces chiffres en remontant loin en arrière, mais je commencerai par ceux de 1959. Je les citerai par trimestre. Il s'agit de titres directs et garantis du gouvernement canadien détenus par le grand public. Pour 1959, au 31 mars: \$9,499 millions; au 30 juin, \$9,934 millions; au 30 septembre, \$10,132 millions; au 31 décembre, \$10,725 millions. Les mêmes chiffres pour 1960, en commençant par le 31 mars, étaient: \$10,971 millions; le 30 juin, \$10,800 millions; le 30 septembre, \$10,466 millions; et le 31 décembre, \$11,079 millions, chiffre sans précédent. Voilà la réponse au chef de l'opposition, qui parle d'un manque de confiance dans les obligations du Canada.

Jetons un regard sur les résultats les plus récents. Même depuis le 20 décembre, date à laquelle le budget supplémentaire a cherché à pousser les Canadiens à emprunter davantage au Canada, quel a été le résultat? Le fait est que les provinces, les municipalités et les hommes d'affaires ont lancé, au cours des six premières semaines de l'année, ou en un peu moins de temps encore, des émissions s'élevant en tout à 200 millions de dollars. Le gouvernement du Canada a lancé une émission de 150 millions de dollars;